



**PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL
DU MERCREDI 26 MAI 2021
À 17H30**

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE-ET-GONDOIRE

Présents :

Michel ARRUFAT, Michael CHAPOTELLE, Olivier COLAISSEAU, Laurent DELPECH, Jacques DELPORTE, Serge DUJARRIER, Edouard LEROY, Bernard MAINGON, Laurent SIMON.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS VALLÉE DE LA MARNE

Présents :

Gérard EUDE, Franck HAEGELIN, Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, Éric MORENCY (arrivé à 17h52), Marie SOUBIE-LLADO, Sithal TIENG, André YUSTE, Gérard BEGUE (suppléant).

VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION

Présents :

Patrick SCHILLINGER, Fernand VERDELLET.

Absent ayant donné pouvoir : Serge ARNAUD à Fernand VERDELLET.

À la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points.

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 17h32 sous la présidence de M. Jacques DELPORTE.

Le Président propose à M. Laurent DELPECH (Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire), qui l'accepte, d'être secrétaire de séance.

Il propose aux membres présents d'observer une minute de silence en hommage aux policiers morts pour la France.

Il énumère ensuite les points prévus à l'ordre du jour et précise que les points budgétaires seront abordés en premier lieu.

01 Compte de Gestion 2020

Le Président cède la parole à M. Verdellet qui présente le point.

Il précise que les montants du Compte de Gestion transmis par la comptable publique sont concordants avec ceux du Compte Administratif 2020 du Siam.

ENTENDU l'exposé du Président sur le rapport de l'état de situation visé ci-avant, permettant de constater la concordance des montants du Compte de Gestion 2020 du Comptable public avec ceux du Compte Administratif 2020 du Syndicat dont les votes interviennent au cours de la même séance,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

PREND ACTE de la concordance des montants du Compte de Gestion 2020 du Comptable public avec ceux du Compte Administratif 2020 du Syndicat.

APPROUVE le Compte de Gestion 2020 du Comptable public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Pour : 19 – Contre : 0 – Abstention : 0).

02 Compte Administratif 2020

Le Président cède la parole à M. Verdellet qui présente le point.

Il présente la balance générale du Compte Administratif de l'exercice 2020 dont les résultats s'établissent comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes	10 822 164.25 €
Dépenses	5 753 191.72 €
Solde d'exécution	5 068 972.53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes	4 301 302.49 €
Dépenses	5 517 817.36 €
Solde d'exécution	- 1 216 514.87 €

Les Restes À Réaliser en investissement s'élèvent à :

Recettes	394 458.00 €
Dépenses	797 514.45 €
Solde d'exécution	- 403 056.45

	Résultat clôture 2019	Résultat exercice 2020	Résultat clôture 2020
Exploitation	8 130 962.82 €	5 068 972.53 €	13 199 935.35 €
Investissement	948 416.62 €	-1 216 514.87 €	-577 890.20€
TOTAL	9 079 379.44 €	3 852 457.66	12 622 045.15€

Le Président précise que le Compte Administratif a été présenté aux membres du Bureau Syndical élargi à la Commission Finances.

Avant que ne s'engagent les débats, la Présidence du comité syndical, a été confiée sans aucune objection à un président *ad hoc*, M. VERDELLET, désigné par l'assemblée délibérante. Le Président du Siam, M. DELPORTE, a assisté à la discussion et s'est retiré au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DONNE quitus à M. Jacques DELPORTE, Président du Siam pour l'exécution de son budget 2020.

APPROUVE le Compte Administratif 2020 et ses pièces annexes dont les développements et explications nécessaires ont été soumis à l'organe délibérant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0).

03 Affectation des résultats 2020

Arrivée de M. Morency à 17h52

Le Président cède la parole à M. Verdellet qui présente le point.

CONSIDÉRANT :

- les résultats de clôture de l'exercice 2019 reportés ;
- ceux de l'exercice de 2020 ;
- que le résultat de clôture 2020 s'établit comme suit :

VUE D'ENSEMBLE

Section d'exploitation :

Recettes	10 822 164.25
Dépenses	5 753 191.72
Solde d'exécution	5 068 972.53

Section d'investissement :

Recettes	4 301 302.49
Dépenses	5 517 817.36
Solde d'exécution	-1 216 514.87

Les Restes à Réaliser en Investissement s'élèvent à :

Recettes	394 458.00
Dépenses	797 514.45
Solde d'exécution	-403 056.45

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Résultat Exercice 2020	Résultat clôture 2020
Exploitation	8 130 962.82	5 068 972.53	13 199 935.35
Investissement	1 041 681.12	-1 216 514.87	-174 833.75
TOTAL	9 172 643.94	3 852 457.66	13 025 101.60

ENTENDU l'exposé du Président rappelant que le budget annuel 2020 du Siam, présente un excédent total de clôture de **13 025 101.60 €** constitué par un excédent d'exploitation de **13 199 935.35 €** et un excédent d'investissement de **- 174 833.75 €**.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DÉCIDE l'affectation de résultat suivante :

Le solde du résultat d'investissement sera repris en dépenses du budget supplémentaire 2021 :

à la ligne D 001– Solde d'exécution reporté d'un montant de : **-174 833.75**

L'excédent d'exploitation capitalisé au compte 1068 : **577 890.20**

Le solde du résultat d'exploitation sera repris en recettes au Budget Supplémentaire 2021 :

à la ligne R 002 – résultat reporté d'un montant de : **12 622 045.15**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Pour : 19 – Contre : 0 – Abstention : 0).

04 Budget Supplémentaire 2021

Le Président cède la parole à M. Verdellet qui présente le point.

Il précise ce Budget Supplémentaire intègre quelques nouvelles dépenses qui n'avaient pas été prévues lors du vote du Budget Primitif.

ENTENDU l'exposé du Président présentant le Budget Supplémentaire (B.S.) du Siam pour l'exercice 2021, rappelant que ce document a pour principal objectif de réintégrer les résultats, d'inscrire les Restes À Réaliser en investissement de l'année N-1 (2020) et d'éventuels crédits complémentaires. La proposition de Budget Supplémentaire 2021 repris dans les tableaux récapitulatifs par chapitre s'équilibre en dépenses et en recettes et se résume donc de la façon suivante :

EXPLOITATION

	en €	
	REPORTS	PROPOSÉ BS
RECETTES TOTALES	12 622 045.15	
DÉPENSES TOTALES		12 622 045.15

INVESTISSEMENT

	en €		
	REPORTS RAR	PROPOSÉ BS	TOTAL
RECETTES TOTALES	394 458.00	9 082 137.86	9 476 595.86
DÉPENSES TOTALES	797 514.45	8 679 081.41	9 476 595.86

	PROPOSÉ
RECETTES TOTALES BS CONSOLIDÉES	22 098 641.01
DÉPENSES TOTALES BS CONSOLIDÉES	22 098 641.01

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le Budget Supplémentaire 2021 tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement et en équilibre général.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Pour : 20 – Contre : 0 – Abstention : 0).

05 Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 24 mars 2021

Le Président rappelle les points abordés lors du Comité Syndical du 24 mars 2021. Aucune observation n'est formulée par les membres du Comité Syndical.

Entendu l'exposé du Président :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 24 mars 2021.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

06 Autorisation de demande et perception de la subvention de l'ADEME (213 749 €) par Marneo pour le projet de méthanisation des boues d'épuration

Le Président rappelle qu'une délibération autorisant MARNEO à demander et percevoir la subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réalisation de l'unité de méthanisation des boues d'épuration du Siam a été adoptée en séance du Comité syndical du 23 septembre 2020.

Il s'agit cette fois d'autoriser MARNEO à demander et percevoir la subvention de l'ADEME.

CONSIDÉRANT :

- le contrat de concession pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées, réalisation et exploitation de la future unité de méthanisation, notifié à la SAUR le 09 mars 2020, confiant notamment la réalisation des travaux de l'unité de méthanisation des boues au concessionnaire ;
- les statuts de MARNEO du 05 mars 2020, société dédiée ayant pour actionnaire unique Saur et pour objet exclusif l'exploitation du service public de traitement des eaux usées du Siam ;

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DÉCIDE d'autoriser MARNEO, titulaire du contrat de concession pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées, réalisation et exploitation de la future unité de méthanisation, notifié le 09 mars 2020 :

- à demander une subvention à son taux maximum à l'ADEME pour la réalisation de l'unité de méthanisation des boues du Siam ;
- à percevoir ladite subvention dans le cadre du contrat de concession.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Pour : 20 – Contre : 0 – Abstention : 0).

07 Avenant n°1 avec Marneo pour le transfert au profit du Siam des subventions de l'ADEME et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Le Président précise que cet avenant au contrat de concession est nécessaire pour permettre le reversement au Siam des subventions perçues par MARNEO auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'ADEME.

CONSIDÉRANT :

- le contrat de concession pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées, réalisation et exploitation de la future unité de méthanisation, notifié à la SAUR le 09 mars 2020, confiant notamment la réalisation des travaux de l'unité de méthanisation des boues au concessionnaire ;
- les statuts de Marneo du 05 mars 2020, société dédiée ayant pour actionnaire unique Saur et pour objet exclusif l'exploitation du service public de traitement des eaux usées du Siam ;
- que les demandes de subventions demandées par la société MARNEO à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et à l'ADEME ;
- qu'il est nécessaire de prévoir les modalités de reversement au Siam desdites subventions ;
- le projet d'avenant n°1 au contrat de concession pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées, réalisation et exploitation de la future unité de méthanisation ;

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE l'avenant n°1 au contrat de concession pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées, réalisation et exploitation de la future unité de méthanisation.

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 et tous documents y afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Pour : 20 – Contre : 0 – Abstention : 0).

08 Intégration des travaux de réhabilitation et renouvellement de la conduite d'eaux usées de l'antenne Étoisis - Grande Voirie– Chariot d'Or à Lagny-sur-Marne dans le programme d'actions résultant du diagnostic général des réseaux du Siam de 2014

Le Président précise que pour le dossier de demande de subvention à l'Agence de l'Eau, il est nécessaire de mettre en conformité la nature des travaux avec le programme d'actions résultant du diagnostic général des réseaux du Siam de 2014.

Il informe l'assemblée que le Bureau Syndical réuni en séance avant le Comité Syndical a décidé d'attribuer le marché au groupement EIFFAGE/TP IDF.

CONSIDÉRANT :

- les anomalies recensées sur la conduite d'eaux usées de l'antenne Étoisis – Grande Voirie – Chariot d'Or à Lagny-sur-Marne ; ;
- les conditions inscrites dans le programme « eau et climat 2019-2024 » de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, afin que les collectivités puissent bénéficier d'une aide financière pour les études et les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, ;
- que cette opération n'est pas inscrite dans le programme d'actions résultant du Diagnostic Général des réseaux du Siam de 2014,

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DÉCIDE d'intégrer les travaux de réhabilitation et renouvellement de la conduite d'eaux usées de l'antenne Étoisis - Grande Voirie– Chariot d'Or à Lagny-sur-Marne dans le programme d'actions résultant du Diagnostic Général des réseaux du Siam de 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Pour : 20 – Contre : 0 – Abstention : 0).

09 Recours aux prestations des entreprises de travail temporaire

Le Président cède la parole à M. Moskovoy.

M. Moskovoy précise qu'il est aujourd'hui possible pour une collectivité d'avoir recours aux prestations des entreprises de travail temporaire pour certaines missions.

Il informe les membres du Bureau que le Siam a pris attache auprès d'une agence de travail temporaire pour la recherche d'un étudiant en contrat d'apprentissage dans le domaine juridique.

M. Maingon demande pour quel type de poste est-il possible d'avoir recours à l'intérim ?

M. Moskovoy répond qu'il s'agit de besoins saisonniers. Pour un titulaire il n'y a pas d'intérim.

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le recours aux prestations d'une entreprise de travail temporaire.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dispositif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Pour : 20 – Contre : 0 – Abstention : 0).

10 Liste des MAPA

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant son rendu compte et celui du Bureau syndical concernant les marchés passés selon une procédure adaptée,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la liste des de **Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)** attribués sur décision du Président ou du Bureau syndical agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau ci-dessous.

LISTE DES MARCHÉS PASSÉS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ SYNDICAL

Tranches (montant H.T.)	Organe Décisionnel	Titulaire du marché	Date de démarrage du marché	Objet du Marché	Montant € HT	Code Postal
< 90 000.00 €	Décision du Président sur délégation du Comité Syndical	APICOMM	01/04/2021	Maintenance informatique du parc et du réseau du Siam	36 468.00	77400
		SN PERFECT	03/05/2021	Prestation de nettoyage des locaux du bâtiment administratif du Siam	22 583.53	77290
		ESUS BUREAUTIQUE	01/06/2021	Location de deux photocopieurs neufs et fournitures de consommables	3 744.06	77610
≥ 90 000.00 € < 214 000.00 €	Décision du Bureau Syndical sur délégation du Comité Syndical	Néant				
≥ 90 000.00 € < 5 350 000 €	Décision du Président sur autorisation du Comité Syndical	Néant				

11 Liste des conventions de déversements d'effluents des industriels

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant la liste des conventions de déversements d'effluents industriels qu'il a signées sur délégation du Comité Syndical,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la liste des conventions de déversements d'effluents industriels signées par le Président agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau ci-dessous :

COMMUNE	ÉTABLISSEMENT	ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE	TYPE DE DOCUMENT	DATE DE SIGNATURE
SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	BURGER KING	Restauration rapide	Convention simplifiée	04/05/2021

12 Liste des demandes de dégrèvement de la surtaxe assainissement

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant la liste des demandes de dégrèvements de la surtaxe assainissement qu'il a accordé sur délégation du Comité Syndical,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la liste de demandes de dégrèvements de la surtaxe assainissement accordées sur décision du Président agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau ci-dessous :

ADRESSE	COMMUNE	QUANTITÉ M ³	MONTANT REMBOURSÉ DE LA PART ASSAINISSEMENT (0,50 €/m ³) EN €
10, rue Denfert Rochereau	DAMP MART	24	12.00
48, rue des Hauts Graviers	GOUVERNES	52	26.00
15, allée de la Fontaine	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	174	87.00
36, rue des Sablons	THORIGNY-SUR-MARNE	28	14.00
4, place du Général Leclerc		376	188.00

Informations et questions diverses

Le Président informe les membres présents que le Comité Syndical du 30 juin 2021 qui devait aborder les points budgétaires adoptés au cours de cette séance n'aura pas lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h22.

Le secrétaire de séance,

Laurent DELPECH.